



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20231130-DELIB7\_301123-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 88

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Absents excusés : 05

Procurations : 05

Absents : 00

Nombre de suffrages  
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

### Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

### Procuration(s) :

M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DENIS Séverine, M. WALLERAND Jérémy

### Etai(ent) absent(s) :

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation  
24 novembre 2023

### OBJET : Convention de mise à disposition réciproque entre Saint-Aybert et Crespin 1 agent technique - Marché de Noël 2023

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

01 DEC. 2023

Affichage le :

01 DEC. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Tout comme l'année dernière, le Marché de Noël s'accroît et l'analyse des besoins en personnel pour l'organisation, la préparation et l'installation se fait ressentir. Il apparaît que les besoins des communes sont identiques, avec une mobilisation de l'ensemble du personnel technique la semaine précédant la manifestation.

Sans préjuger des impondérables, notamment un manque d'effectif pour diverses raisons (maladie, etc...) et considérant que les besoins de la Commune de Saint-Aybert sont les mêmes que les nôtres, il a été suggéré qu'un agent de chaque commune puisse dispenser des interventions et assister ses collègues dans les missions qui les incombent à cette occasion, à titre de réciprocité.

L'amplitude de ce dispositif serait de 39 heures par agent, selon le calendrier suivant :

- Du 4 au 8 décembre 2023 : 1 agent Saint-Aybertois est mis à la disposition de la Commune de Crespin – Marché de Noël du 8 au 10 décembre 2023 ;
  - Du 11 au 15 décembre 2023 : 1 agent Crespinois est mis à la disposition de la Commune de Saint-Aybert – Marché de Noël du 16 au 17 décembre 2023.
- .../...



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20231130-DELIB7\_301123-DE



Cette mise à disposition, à titre payant prendrait la forme d'une convention bipartite Commune de Saint-Aybert et Commune de Crespin. Sur la forme, il s'agirait d'une convention avec des mentions obligatoires et des formalités préalables. Un exemplaire est joint au présent programme.

Au regard de ce qui précède,

Après délibération  
le **Conseil Municipal**  
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)

- **CONCLUT** la convention de réciprocité pour la mise à disposition d'un agent communal Saint-Aybertois à la Commune de Crespin et d'un agent communal Crespinois à la Commune de Saint-Aybert.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et de veiller à sa mise en œuvre notamment par la rédaction des arrêtés (de mise à disposition et de fin) prévus à cet effet à l'égard des agents concernés.

La Secrétaire de séance

  
Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 30 novembre 2023  
Le Maire,



Philippe GOLINVAL